

Objet :

A : Examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

E : Nouvelle voie d'accès à une formation habilitée

Vu la demande présentée par l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais (LaSalle Beauvais) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations et la demande à l'extension à l'apprentissage de la préparation des 2 spécialités – Agriculture – Alimentation et santé

Vu le rapport établi par Georges Gosset (rapporteur principal), Sylvie Chevalet (membre de la CTI), François Colson et Jean-Paul Tisot (experts), et présenté lors de la séance plénière du 13/10/09

Le directeur Philippe Choquet entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais (IPLB), issu de la fusion entre l'Institut Supérieur Agricole de Beauvais (ISAB) et l'Institut Géologique Albert-de-Lapparent (IGAL), a été créé et organisé avec l'intention de mettre sur pied un pôle d'enseignement supérieur dédié aux sciences de la vie et de la terre. L'IPLB se place sous les tutelles d'une part de l'Institut Catholique de Paris et d'autre part des Frères des Ecoles Chrétiennes.

L'IPLB relève d'un contrat (loi *Rocard* du 31 décembre 1984) qui le place sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, pour les seules spécialités *Agriculture* et *Agroalimentaire et Santé*. La spécialité *Géologie* continue donc de relever de la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur.

L'IPLB entend contribuer au développement économique de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la santé, ainsi que des secteurs liés aux sciences géologiques. Il entend également contribuer activement au développement de la région Picardie et notamment du bassin économique du Beauvaisis.

Pour améliorer sa visibilité, l'IPLB a jusque là concentré son offre de formation sur les cycles ingénieurs. Les effectifs de la spécialité *Agriculture* sont stabilisés, en revanche les spécialités *Agroalimentaire et Santé*, et *Géologie*, connaissent une croissance marquée.

En juin 2008, L'école avait un effectif de 1360 élèves-ingénieurs, apprentis. Elle a diplômé 98 élèves et 58 apprentis dans la spécialité *Agriculture*, 55 élèves dans la spécialité *Agroalimentaire et Santé* et 42 dans la spécialité *Géologie*.

1/ Spécialité : Agriculture

L'objectif de la spécialité *Agriculture* est de former des ingénieurs aptes à exercer des fonctions de production, recherche et développement, qualité, conseil, commercialisation, dans les entreprises et les filières agricoles et agro-alimentaires.

La CTI note les points suivants :

- un bon équilibre des domaines disciplinaires, avec notamment 16% de SHES,
- la présence des thématiques transversales : qualité, environnement, risques,...
- la démarche de projet,
- la sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

2/ Spécialité : Agro-alimentaire et santé

La spécialité *Agro-alimentaire et santé* a pour objectif de former des professionnels dans le domaine de l'alimentation-santé à savoir, des relations établies ou supposées entre l'alimentation et la santé de l'homme ou de l'animal. Elle s'inscrit notamment dans les enjeux de la santé publique préventive et de la sécurité sanitaire des aliments.

La CTI note que la spécialité partage les caractéristiques de la spécialité Agriculture :

- un bon équilibre des domaines disciplinaires
- la présence des thématiques transversales : qualité, environnement, risques,...
- la démarche de projet,
- la sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

Mais la part des Travaux Pratiques dans l'enseignement est trop réduite.

3/ Spécialité : Géologie

La spécialité *Géologie* vise à former des ingénieurs disposant de compétences géologiques affirmées et d'une solide expérience de terrain, pour l'exploitation des ressources énergétiques et minérales et pour la gestion des projets d'aménagement.

La CTI note que les enseignements scientifiques et techniques apparaissent de bon niveau, mais partiellement adossés à la recherche. Les sciences humaines, économiques et sociales sont très significativement présentes.

Les préoccupations environnementales et des risques sont présentes, du fait de la nature de la spécialité. Elles pourraient être mieux assises sur les fondamentaux du développement durable, de la qualité et de la gestion des risques.

La CTI note que l'école a tardé à mettre en œuvre la recommandation de la CTI concernant la confusion entre le titre d'ingénieur et le diplôme de Technicien supérieur professionnel, spécialité Géologie et Environnement.

4/ Spécialité Agriculture par Apprentissage

La filière Apprentissage de la spécialité *Agriculture* existe depuis 1999. Elle relève du même référentiel professionnel et du même diplôme que la spécialité *Agriculture* sous statut étudiant

En raison de la non-conformité au référentiel de la CTI, le renouvellement, dans le cadre du suivi périodique, du cursus en apprentissage initialement autorisé pour la spécialité *Agriculture* avait été exclu par la Commission lors de la séance des 3 et 4 juin 2008. Un nouveau dossier a été déposé.

5/ Demande d'ouverture : spécialité Agroalimentaire et Santé par Apprentissage

La demande porte sur l'ouverture d'une filière apprentissage préparant au diplôme de la spécialité *Agro-alimentaire et Santé*, déjà existante en formation initiale sous statut étudiant.

Les métiers visés se situent dans l'agro-alimentaire, l'industrie pharmaceutique, la grande distribution, la restauration collective. Le flux serait de 25 diplômés par an.

Les maquettes des 2 formations par apprentissage sont conformes aux attentes de la CTI.

Synthèse de l'évaluation :

L'école a engagé des actions pour le suivi des recommandations de la CTI, les efforts doivent être poursuivis notamment pour la maîtrise des flux, le développement de la recherche, l'ouverture internationale et surtout pour la mise au point du référentiel compétences.

La CTI a noté les forces de l'école :

- La réussite de la fusion ISAB/IGAL
- L'ancrage et le soutien professionnel
- Les choix stratégiques pour la recherche
- Les choix stratégiques à l'international
- La qualité des locaux
- L'implication contractuelle de l'État

La CTI a noté ses faiblesses :

- La démarche compétences non aboutie
- La structuration de la recherche à conforter
- L'ouverture internationale à conforter
- Le relatif isolement dans les partenariats nationaux des établissements « agri-agro »

La CTI note les opportunités qui s'offrent à elle

- Le rattachement à l'Université de Technologie de Compiègne
- Le réseau international LaSalle
- L'actualité des thématiques Bio-ressources
- Les partenariats scientifiques potentiels
- La démarche qualité

Et les points sur lesquels elle doit rester vigilante :

- L'objectif ambitieux de croissance des effectifs, en cycle ingénieur et surtout en autres cycles de formation
- La qualité du recrutement dans les cycles ingénieurs
- Le taux d'encadrement en cycle ingénieur
- L'insertion/emploi en Agro Santé

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement pour une durée de 6 ans** à compter de la rentrée 2010, de l'habilitation de l'Institut LaSalle Beauvais à délivrer les titres suivants

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, spécialité Agriculture*, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, dans les 2 spécialités – Alimentation et santé (nouvel intitulé au lieu et place de Agro-alimentaire et santé) – Géologie* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Par ailleurs, la CTI **décide** l'habilitation de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais **pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2010, à délivrer le titre suivant

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, dans les 2 spécialités –Agriculture et Alimentation et santé, en formation par apprentissage.*

Pour l'école, la CTI recommande de :

- Maîtriser l'adéquation entre la croissance des flux d'élèves-ingénieurs et la qualité du recrutement, le taux d'encadrement et l'insertion professionnelle des diplômés,
- Poursuivre le renforcement du corps enseignant, quantitativement et qualitativement, et l'amélioration du taux d'encadrement en cycle ingénieur,
- Poursuivre la montée en puissance et la structuration de la recherche,
- Poursuivre le renforcement des partenariats internationaux,
- Faire aboutir le travail sur la définition des compétences par spécialité,

Pour les cycles en apprentissage, la CTI recommande à l'école de :

- Déterminer les compétences à acquérir et évaluer en entreprise.

Pour la spécialité Alimentation et santé, la CTI recommande à l'école de :

- Augmenter sensiblement la part des Travaux Pratiques dans la formation

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - aux diplômés suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, spécialité Agriculture*
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, spécialité Alimentation et santé*
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, spécialité Géologie*

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 15 octobre 2009

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', is centered on a light yellow rectangular background.

Bernard REMAUD